

Département de Seine et Marne
Maison de la Sécurité et de la Prévention
Service Police Municipale
FB/MD/MM

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

ARRETE TEMPORAIRE
N°2024 - 09579

« PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'UN
PERMIS DE STATIONNEMENT A USAGE COMMERCIAL
ET ARTISANAL DU 01 JUILLET 2024 AU 31 DECEMBRE 2024 »

Vu, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213- 1, L 2213-2 et L2213-6,

Vu, le Code de Commerce et notamment ses articles L 442-11, R 123-208-8 et R 310-8,

Vu, l'Arrêté Municipal 2019/03754 du 14/10/2019 relatif à la lutte contre les bruits et nuisances sonores,

Vu, la délibération n°2024-53/06-03 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2024 fixant les tarifs des montants de la redevance des permis de stationnement à usage commercial et artisanal,

Considérant, la demande de Monsieur CELIK Ali portant sur un permis de stationnement à usage commercial et artisanal,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Un permis de stationnement est accordé pour l'installation d'une terrasse extérieure au déclarant, Monsieur CELIK Ali domicilié au 15 rue du Soleil 75020 Paris, gérant du café « CAFE CELIK ».

ARTICLE 2 :

Le permis de stationnement porte sur une activité de commerce de vins, bar, liqueur, café, brasserie, restaurant, vente à emporter et sur place, salon de thé, jeux automatiques et manuels.

ARTICLE 3 :

La période du permis de stationnement s'étend du lundi 01 juillet 2024 au mardi 31 décembre 2024 inclus.

Deux mois avant la fin de la période autorisée, le permissionnaire doit renouveler sa demande s'il souhaite continuer à exercer sur l'emprise du domaine public.

Les horaires d'exploitation de l'activité dans l'emprise du permis de stationnement sont fixés comme suit :

- **Jours et horaires d'ouverture** : Du lundi au dimanche de 06 heures à 20 heures 30.

ARTICLE 4 :

L'emprise du permis de stationnement est située 119 avenue Charles Gide à Villeparisis 77270.

Elle porte sur une superficie de 5m² (soit 2,50 m de longueur et 2 m de largeur)

L'emprise respecte impérativement les plans annexés au présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le permissionnaire s'engage à payer la redevance dans les conditions fixées dans l'arrêté portant réglementation des permis de stationnement à usage commercial et artisanal et dans la délibération correspondante fixant les montants de la redevance des permis de stationnement.

La redevance s'élève à un montant de **240,00 €** soit 5m² x 8,00 € x 6 mois.

Ce montant est basé sur le tarif de la redevance de 8,00 € le m² par mois.

ARTICLE 6 :

Le permissionnaire doit impérativement respecter les réglementations d'hygiène et de sécurité en vigueur ainsi que les closes de l'arrêté portant réglementation des permis de stationnement à usage commercial et artisanal.

Les terrasses et les étals doivent être maintenus en parfait état de propreté. Le permissionnaire doit les balayer tous les soirs et aussi souvent que nécessaire en cours de journée en cas de salissures importantes du fait de la fréquentation (papiers, mégots de cigarettes...)

Le sol doit être également lessivé et désinfecté quotidiennement et chaque fois qu'il aura été souillé par des liquides ou autres produits laissant apparaître des coulures ou taches collantes ou non. Le mobilier doit être parfaitement entretenu ainsi que les éventuels végétaux. Le mobilier endommagé doit être enlevé immédiatement.

ARTICLE 7 :

Dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle, le permissionnaire a le droit d'utiliser une machine respectant les normes de sécurité et d'hygiène.

ARTICLE 8 :

La présente autorisation peut être retirée à tout moment pour des raisons de nuisances sonores répétitives par leur intensité, leur durée, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité publique du voisinage.

ARTICLE 9 :

Le permissionnaire doit informer sa clientèle du respect de l'environnement. Il doit intervenir auprès de celle-ci lorsqu'elle génère des troubles à la tranquillité publique.

ARTICLE 10 :

Sans préjudice de la répression d'infractions pénales, les manquements relevés donneront lieu à des sanctions administratives prononcées par le Maire. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 11 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ARTICLE 12 :

Ampliation :

Madame la Directrice Générale des Services,

Monsieur le Directeur de la Police Municipale

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la circonscription de la police Nationale de Villeparisis

Lieutenant JAMES Fabien, Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Villeparisis

Monsieur CELIK Ali, 119 avenue Charles Gide à Villeparisis - 77270

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Maire

Villeparisis, le 30 juillet 2024

Le Maire, Frédéric BOUCHE

The image shows a circular blue official stamp of the Mayor of Villeparisis. The stamp contains the text 'VILLEPARISIS' at the top and 'MAIRIE de VILLEPARISIS' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Frédéric Bouche'. A horizontal line extends from the end of the signature to the right.

BRASSERIE DE LA PAIX

BRASSERIE DE LA PAIX

RAPIDO

LOTO

ENTREZ DANS LE JEU

500€

528€

500€

TARIF DES CONSOMMATIONS

Boisson	1,50€
Snack	1,00€
Alcool	2,00€
Plat	3,00€
Entrée	2,50€
Plat complet	5,00€
Boisson complète	3,50€
Plat complet + boisson	7,00€
Plat complet + alcool	8,00€
Plat complet + alcool + snack	9,00€
Plat complet + alcool + boisson	10,00€
Plat complet + alcool + boisson + snack	11,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat	12,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + snack	13,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson	14,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + snack	15,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat	16,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + snack	17,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson	18,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + snack	19,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat	20,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + snack	21,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + boisson	22,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + boisson + snack	23,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat	24,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + snack	25,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + boisson	26,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + boisson + plat + boisson + snack	27,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat	28,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + snack	29,00€
Plat complet + alcool + boisson + plat + boisson	30,00€

BAR

BRASSERIE DE LA PAIX

CAFE

CASH 2 X 500€

400€

500€

VOIRE PAS, S'IL TE PLACE EN QU'A ESPORTER?

